

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

FCP d'Amundi

RAPPORT ANNUEL - 31/03/2025

Société de gestion

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléataire de gestion comptable en titre

SOCIETE GENERALE

Dépositaire

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Sommaire

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	4
Rapport d'activité	5
Informations spécifiques	9
Informations réglementaires	11
Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	17
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	19
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	26
Actif	26
Passif	27
Compte de résultat	28
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	31
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	32
Règles & méthodes comptables	33
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	36
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	37
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	38
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	39
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	39
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	39
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	40
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	41
Exposition directe sur le marché des devises	42
Exposition directe aux marchés de crédit	43
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	44
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	45
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	46
Créances et dettes - ventilation par nature	46
Frais de gestion, autres frais et charges	47
Engagements reçus et donnés	48
Acquisitions temporaires	48
Instruments d'entités liées	49
Détermination et ventilation des sommes distribuables	50
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	50

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	51
Inventaire des actifs et passifs	52
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	54
Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	57
Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	57
Synthèse de l'inventaire	58
Caractéristiques de l'OPC	59
Information SFDR	62
Comptes annuels au 28/03/2024	71

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

24/03/2025 :

- Changement de dénomination du fonds
- Changement de dénomination du benchmark
- Mise en conformité aux nouvelles orientations ESMA dites « Fund Naming » (ESMA 34-472-440)

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Rapport d'activité

Le AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS ESG UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence S&P 500 Sustainability Enhanced Industrials Index. L'Indice est un indice « actions », calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux Standard & Poor's (S&P).

Les ETF Amundi sont des fonds d'investissement cotés en bourse qui procurent une exposition fidèle et bon marché à un indice de référence.

De mars 2024 à mars 2025, la performance de la Part Acc est de 1,70%. Celle du benchmark est de 2,58% avec une tracking error de 0,01%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
DSV A/S	27 532 701,76	27 752 082,11
NOVO NORDISK AS	26 429 707,35	23 292 092,68
GALP ENERGIA SGPS SA-B	24 638 233,19	24 288 346,70
PANDORA AB	19 542 979,64	20 452 283,42
ATLAS COPCO AB	20 309 022,22	14 481 399,28
CARLSBERG B	16 433 527,84	15 040 949,20
ORSTED SH	11 841 006,21	17 854 475,72
TELENOR	14 424 876,00	15 083 895,79
INVESTOR AB	14 924 726,25	13 465 712,90
NORSK HYDRO ASA	13 867 493,51	13 546 096,17

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	96 925 302,91
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	102,76

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	96 925 302,91

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	96 925 302,91
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	96 925 302,91

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	96 925 302,91

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Plan d'Épargne en Actions (« PEA ») (Non audité)

Le Plan d'Épargne en Actions (PEA) est un plan d'épargne dédié aux personnes physiques résidentes fiscales françaises afin de favoriser l'investissement en actions européennes (sociétés établies dans l'Union Européenne, en Islande, au Liechtenstein ou en Norvège, et soumises à l'impôt sur les sociétés).

Pour être éligible au PEA, le compartiment doit investir de manière permanente au moins 75% de ses actifs en titres éligibles au PEA.

Durant la période comprise entre le 28 mars 2024 et le 31 mars 2025, les compartiments suivants ont investi en permanence au moins 75% de leur actif net total en titres éligibles au PEA.

Au 31 mars 2025, les actifs du compartiment « AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF » étaient investis à hauteur de 83,38% en titres éligibles au PEA.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 8 – gestion passive – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – gestion passive – au titre de l'article 11 de SFDR

Le fonds est classé conformément à l'article 8 du Règlement UE 2019/2088 dit « Disclosure » et vise à promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Au cours de la période, le Gérant de l'OPC a continuellement promu les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

- Via la méthodologie de l'indice répliqué qui vise à obtenir un score ESG supérieur au score ESG de son indice parent ou de l'univers éligible à l'indice, et.
- Dans son processus d'investissement, en excluant tous les émetteurs mentionnés dans la liste d'exclusion de la Politique d'Investissement Responsable (sauf si cela est précisé spécifiquement dans le Prospectus de l'OPC).

Le fonds promeut les caractéristiques environnementales telles que décrites à l'article 8 du Règlement « Disclosure » et peut, au cours de la période considérée, avoir partiellement investi dans des activités économiques qui ont contribué à [un] objectif[s] environnemental[aux] au sens du Règlement « Disclosure ».

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Loi relative à l'énergie et au climat (Article 29 de la loi n°2019-1147) et Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde¹, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité². Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG³ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁴,
- armes chimiques et biologiques⁵,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁶.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique⁷,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁸,
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

• Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon thermique sont à des stades de développement plus précoces, y compris ceux annoncés, proposés, et avec un statut préautorisé, font l'objet d'un suivi annuel.

Concernant l'extraction minière, Amundi exclut :

- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique représente 70 millions de tonnes ou plus.

Pour les entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme approprié, Amundi exclut :

- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante⁹.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

• Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

• Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

La note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

• Armement nucléaire

Amundi restreint les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

• Armes à uranium appauvri

Bien qu'elles ne soient pas soumises à une interdiction ou à une restriction par un traité international, les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, Amundi exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri. Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://le-groupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

¹ Sources Amundi Décembre 2024

² Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

³ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

⁴ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁵ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁶ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁷ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁸ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

⁹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 988 bénéficiaires ¹) s'est élevé à 214 708 329 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 150 552 656 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 64 155 672 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 23 746 888 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (50 bénéficiaires), 17 290 937 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (59 bénéficiaires).

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales

ESG :

- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés		
• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :		-
- Prêts de titres :	-	
- Emprunts de titres :	-	
- Prises en pension :	-	
- Mises en pensions :	-	
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :		96 925 302,91
- Change à terme :	-	
- Future :	-	
- Options :	-	
- Swap :	96 925 302,91	

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	
Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie	
Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace	
Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20903
92090 La Défense Cedex

Amundi PEA S&P US Industrials Screened UCITS ETF

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux porteurs de parts du FCP Amundi PEA S&P US Industrials Screened UCITS ETF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Amundi PEA S&P US Industrials Screened UCITS ETF constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 201 434 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 mars 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Points clés de l'audit	Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques
<p>Les principaux risques de ce FCP concernent les instruments financiers de son portefeuille.</p> <p>Toute erreur dans l'enregistrement ou la valorisation de ces instruments financiers peut entraîner une anomalie dans l'établissement de la valeur liquidative du FCP et dans les états financiers.</p> <p>Nous avons donc considéré que l'existence et la valorisation des instruments financiers du portefeuille constituaient des points clés de l'audit.</p>	



Points clés de l'audit	Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques
<p>Valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé</p> <p>La valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par le FCP n'est pas complexe car elle repose essentiellement sur des prix cotés fournis par des sources indépendantes.</p> <p>Cependant, les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle sur le calcul de la valeur liquidative. Nous estimons donc que la valorisation de ces instruments est un point clé de l'audit.</p> <p>La valeur des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé est enregistrée au bilan et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des méthodes de valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ainsi que leur correcte application à la clôture de l'exercice.</p> <p>Nous avons comparé la valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par le FCP à la clôture de l'exercice avec les cours observables relevés sur des bases de données de marché.</p>
<p>Valorisation des contrats financiers négociés de gré à gré</p> <p>Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le FCP utilise des swaps de gré à gré.</p> <p>La valorisation de ces instruments n'est pas observable sur un marché réglementé ou assimilé.</p> <p>La valorisation du swap à la clôture de l'exercice correspond à la valorisation calculée par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.</p> <p>Par conséquent, la valorisation des swaps de gré à gré constitue un point clé de l'audit.</p> <p>La valeur du swap est enregistrée au bilan dans le poste contrats financiers et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. L'engagement correspondant au swap figure en annexe au sein du tableau d'exposition directe sur le marché actions.</p> <p>Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.</p>	<p>Nous avons pris connaissance de la procédure de contrôle mise en place par la société de gestion sur la valorisation des swaps de gré à gré. Nous avons vérifié que cette procédure avait été appliquée, notamment en date de clôture.</p>



Points clés de l'audit	Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques
<p>Existence des instruments financiers</p> <p>Les instruments financiers en portefeuille font l'objet de conservation ou de tenue de compte par le dépositaire du FCP. Celui-ci en atteste l'existence à la clôture de l'exercice.</p> <p>Il existe néanmoins un risque que ces instruments fassent l'objet d'enregistrements erronés ou incomplets dans la comptabilité du FCP.</p> <p>L'existence de ces instruments constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.</p>	<p>Nous avons vérifié l'existence des instruments financiers du portefeuille en contrôlant les états de rapprochement établis par le FCP entre les instruments financiers qu'il détient à la clôture de l'exercice et ceux recensés par le dépositaire dans un compte ouvert à au nom du FCP.</p> <p>Les écarts significatifs éventuels ont été examinés, le cas échéant sur la base des avis d'opérés ou des contrats.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Autres vérification ou informations prévues par les textes légaux résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes du FCP par la société de gestion en date du 01/04/2025.

Au 31 mars 2025, notre cabinet était dans la 1^{ère} année de sa mission sans interruption, soit la 11^{ème} année depuis que les titres du fonds ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 28 octobre 2025

Paris La Défense, le 28 octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS
Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

Comptes annuels

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Bilan Actif

31/03/2025

*28/03/2024

Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	92 441 760,48	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	92 441 760,48	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	94 361 192,37	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	186 802 952,85	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	8 974 149,32	-
Comptes financiers	10 161,04	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	8 984 310,36	-
Total Actif I + II	195 787 263,21	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Bilan Passif

31/03/2025

*28/03/2024

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	92 749 443,85	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	1 575 165,47	-
Capitaux propres I	94 324 609,32	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	92 441 760,51	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	92 441 760,51	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	9 020 891,49	-
Concours bancaires	1,89	-
Sous-total autres passifs IV	9 020 893,38	-
Total Passifs: I + II + III + IV	195 787 263,21	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Compte de résultat

31/03/2025

*28/03/2024

Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	2 996,38	-
Sous-total Produits sur opérations financières	2 996,38	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-1 186,47	-
Sous-total charges sur opérations financières	-1 186,47	-
Total Revenus financiers nets (A)	1 809,91	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-456 835,90	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-456 835,90	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	-455 025,99	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-25 166,52	-
Sous-total revenus nets I = C + D	-480 192,51	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Compte de résultat (suite)

31/03/2025

*28/03/2024

Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	5 199 438,94	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-16 096,76	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	5 183 342,18	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-3 723 512,45	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	1 459 829,73	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-457 496,61	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-0,72	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-457 497,33	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	1 053 025,58	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	595 528,25	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	1 575 165,47	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Annexe

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Stratégie et profil de gestion

Objectif de gestion :

Le FCP est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de reproduire à la hausse comme à la baisse, la performance de l'Indice S&P 500 Plus Industrials Enhanced Weighted & Screened Index (ci-après « l'Indice » ou l' « Indicateur de Référence »), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau maximal anticipé d'écart de suivi ex-post (tracking error) dans des conditions de marché normales est de 2.00%. Si la « tracking error » devenait malgré tout plus élevé que 2%, l'objectif serait de rester néanmoins à un niveau inférieur à 15% de la volatilité de l'Indice contre valorisé en euro.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

<i>Exprimés en EUR</i>	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021
Actif net total	94 324 609,32	87 873 013,03	40 713 090,45	60 854 016,06	108 139 791,52

<i>Exprimés en EUR</i>	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021
------------------------	------------	------------	------------	------------	------------

Part Acc					
FR0011869270					
Nombre de parts ou actions	2 523 078,00	2 390 424	1 410 445	2 100 617	4 196 748
Valeur liquidative unitaire	37,3847	36,7604	28,8654	28,9695	25,7675
Distribution unitaire sur revenu net (<i>y compris acomptes</i>)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (<i>y compris acomptes</i>)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (<i>personnes physiques</i>) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,38	7,94	0,31	6,26	4,79

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation

Les actifs du FCP sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2020-07 du 4 décembre 2020 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La Société de Gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- La Société de Gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du FCP sont les cours de change au fixing WM/Reuters le jour même d'arrêt de la valeur liquidative du FCP.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Devise de comptabilité

La comptabilité du FCP est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Classes de Parts Acc : La Société de Gestion se réserve la possibilité de distribuer, une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

31/03/2025

*28/03/2024

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	87 873 013,03	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	63 853 249,53	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-61 672 472,24	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-455 025,99	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	5 183 342,18	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-457 497,33	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	0,14	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	94 324 609,32	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice

Part Acc

FR0011869270	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 660 222	63 853 249,53
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 527 568	-61 672 472,24
Solde net des souscriptions/rachats	132 654	2 180 777,29

Part Acc

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action <i>EUR</i>	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0011869270	Part Acc	Capitalisable	EUR	94 324 609,32	2 523 078	37,3847

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

Ventilation des expositions significatives par pays						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Exposition +/-	Suède +/-	Danemark +/-	Norvège +/-	États-Unis +/-	Portugal +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	92 441,76	26 092,42	24 220,19	16 700,12	13 789,27	10 402,70
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	96 925,30	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	189 367,06	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

L'exposition telle que présentée sur le tableau ci-dessus répond à une exigence réglementaire mais n'est pas représentative de l'exposition réelle de l'OPC. L'OPC est exposé aux actions composant l'indice de référence.

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Ventilation par nature de taux						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-	
Actif						
Dépôts	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	10,16	-	-	-	-	10,16
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	N/A	-	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	-	10,16

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

Ventilation par durée résiduelle							
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	10,16	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	10,16	-	-	-	-	-	-

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	SEK +/-	DKK +/-	NOK +/-	USD +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	26 092,42	24 220,19	16 700,12	13 789,27	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	5 963,94	234,20	-	-	-
Comptes financiers	0,02	1,13	0,05	0,91	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-5 963,94	-234,20	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	26 092,44	24 221,32	16 700,17	13 790,18	-

L'exposition telle que présentée sur le tableau ci-dessus répond à une exigence réglementaire mais n'est pas représentative de l'exposition réelle de l'OPC. L'OPC est exposé aux devises composant l'indice de référence.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PARIS	94 361,19	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PARIS	-	92 441,76
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	6 654 078,35
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	2 320 070,97
Autres créiteurs divers	-
Total des créances	8 974 149,32
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-5 000 176,31
Frais de gestion	-4 012 544,20
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers*	-8 170,98
Total des dettes	-9 020 891,49
Total des créances et dettes	-46 742,17

* -8 170,98 euros de commissions de mouvements.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce FCP, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le FCP dépasse ses objectifs et sont facturées au FCP ;
- Des commissions de mouvement facturées au FCP.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'investisseur (DICI).

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la Société de Gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,50% par an maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Part Acc	
FR0011869270	31/03/2025
Frais fixes	456 835,90
Frais fixes en % actuel	0,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
	-	-	-
Total			-

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	-480 192,51	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-480 192,51	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-480 192,51	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Part Acc

FR0011869270 31/03/2025 *28/03/2024

Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-480 192,51	-
Total	-480 192,51	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 459 829,73	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 459 829,73	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 459 829,73	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Part Acc

FR0011869270	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 459 829,73	-
Total	1 459 829,73	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			92 441 760,48	98,00
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			92 441 760,48	98,00
Aluminium			4 145 565,48	4,39
NORSK HYDRO ASA	NOK	782 070	4 145 565,48	4,39
Automobiles			714 477,39	0,76
TESLA INC	USD	2 978	714 477,39	0,76
Banques			8 933 820,42	9,47
BANCO COMERCIAL PORTUGUES SA	EUR	13 635 058	7 597 454,32	8,05
DNB BANK ASA	NOK	52 985	1 282 777,58	1,36
ERSTE GROUP BANK	EUR	841	53 588,52	0,06
Biotechnologie			4 723 030,32	5,01
GENMAB	DKK	26 296	4 723 030,32	5,01
Boissons non alcoolisées			2 095 023,53	2,22
PEPSICO INC	USD	15 093	2 095 023,53	2,22
Brasseurs			1 362 822,36	1,44
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	20 792	1 183 480,64	1,25
CARLSBERG B	DKK	1 526	179 341,72	0,19
Divertissement électronique			1 376 614,28	1,46
TAKE TWO INTERACTIVE SOFTWARE	USD	7 175	1 376 614,28	1,46
Électricité alternative			2 433 548,67	2,58
ORSTED SH	DKK	60 238	2 433 548,67	2,58
Équipement électronique: contrôle et filtres			3 322 831,67	3,52
ALFA LAVAL	SEK	84 064	3 322 831,67	3,52
Équipements médicaux			758 250,22	0,80
DEMANT AS	DKK	24 468	758 250,22	0,80
Expert en finance			1 538 369,34	1,63
INVESTOR AB	SEK	55 949	1 538 369,34	1,63
Exploration et production			2 680 883,47	2,84
AKER BP SHS	NOK	122 273	2 680 883,47	2,84
Fer et acier			673 106,44	0,71
SSAB SWEDISH STEEL B	SEK	119 929	673 106,44	0,71
Fournitures médicales			8 268 632,55	8,77
COLOPLAST B	DKK	85 300	8 268 632,55	8,77

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Matériaux et accessoires de construction			2 325 304,98	2,47
ASSAABLOY AB	SEK	84 132	2 325 304,98	2,47
Matériel de production d'énergie renouvelable			3 725 768,40	3,95
VESTAS WIND SYSTEM A/S	DKK	292 841	3 725 768,40	3,95
Matériels informatiques			3 879 357,94	4,11
APPLE INC	USD	18 865	3 879 357,94	4,11
Outillage: construction et manutention			5 283 614,86	5,60
ATLAS COPCO AB	SEK	359 667	5 283 614,86	5,60
Outillage : outils			3 591 658,60	3,81
SANDVIK	SEK	185 581	3 591 658,60	3,81
Pharmacie			2 131 298,40	2,26
ELI LILLY & CO	USD	1 001	765 354,48	0,81
MERCK AND CO INC	USD	8 876	737 557,64	0,78
PROCTER AND GAMBLE CO	USD	3 983	628 386,28	0,67
Produits alimentaires			6 289 703,87	6,67
AAK AB	SEK	80 274	2 071 453,45	2,20
ORKLA ASA	NOK	416 319	4 218 250,42	4,47
Semi conducteurs			497 151,36	0,53
NVIDIA CORP	USD	4 955	497 151,36	0,53
Services d'appui professionnels			4 131 616,00	4,38
ISS	DKK	194 721	4 131 616,00	4,38
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			5 900 592,77	6,26
EXXON MOBIL CORP	USD	28 114	3 095 350,88	3,28
GALP ENERGIA SGPS SA-B	EUR	172 843	2 805 241,89	2,98
Télécommunications filaires			11 658 717,16	12,36
TELE2 B	SEK	320 485	4 003 588,87	4,24
TELENOR	NOK	330 621	4 372 640,32	4,64
TELIA COMPANY AB	SEK	981 463	3 282 487,97	3,48
Total			92 441 760,48	98,00

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Inventaires des IFT

(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Montant de l'exposition en Euro (*)					
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
SWAP LYXOR	96 925 302,91	1 919 431,86	-	96 925 302,91
Sous total		1 919 431,86	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		1 919 431,86	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Inventaire des opérations à terme de devise

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	92 441 760,48
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	1 919 431,86
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	8 984 310,36
Autres passifs (-)	-9 020 893,38
Total = actif net	94 324 609,32

Caractéristiques de l'OPC



Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI PEA S&P US Industrials Screened UCITS ETF - Acc

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011869270 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/03/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI PEA S&P US Industrials Screened UCITS ETF, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'Indice S&P 500 Plus Industrials Enhanced Weighted & Screened Index (l'« Indice »), libellé en USD tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Fonds et celles de son Indice. Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

L'Indice offre une exposition à la performance des sociétés américaines de moyennes et grandes capitalisations boursières dans le secteur industriel identique à celui de son indice parent S&P 500 Capped 35/20 Industrials (l'« Univers d'Investissement »). Des filtres d'exclusion intégrant des critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (« ESG ») sont appliqués par l'Indice, tels que l'exclusion de sociétés en violation du Pacte mondial des Nations Unies, de sociétés impliquées dans des activités controversées (ex : forages dans l'Arctique, tabac, etc.) et de sociétés n'ayant pas de score S&P Global ESG ou ayant un score parmi les 25% plus faibles de chaque groupe industriel selon la classification GICS.

L'Indice vise 75% de la capitalisation boursière flottante de chaque groupe industriel GICS dans l'Indice en sélectionnant selon le score S&P Global ESG. Les composantes de l'Indice sont pondérées par la capitalisation boursière ajustée au flottant. La méthodologie de l'Indice s'appuie sur une approche « Best-in-class » : les sociétés les mieux classées de l'Univers d'Investissement sont sélectionnées pour constituer l'Indice.

Cela permet à l'Indice de suivre une approche extra-financière et de réduire d'au moins 20 % l'Univers d'Investissement initial (exprimé en nombre d'émetteurs). Le taux de couverture extra-financier représente plus de 90% des titres qui composent l'Indice. Les limites de l'approche retenue sont décrites dans le prospectus du FCP au travers des facteurs de risque tels que le risque en matière de durabilité.

Le score ESG des sociétés est calculé par une agence de notation ESG, à partir de données brutes, de modèles et d'estimations recueillis/calculés selon des méthodes propres à chaque prestataire. En raison du manque d'uniformisation et du caractère unique de chaque méthodologie, les informations fournies peuvent se révéler incomplètes. Le site Internet S&P Dow Jones (www.spindices.com) contient des informations plus détaillées sur les indices S&P Dow Jones.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrats d'échange de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »). Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT. La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site amundi.fr. En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds. Le Fonds est éligible au Plan d'Épargne en Actions français (PEA) et investit par conséquent un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions de sociétés de l'Union Européenne.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts du Fonds sont cotées et négociées sur une ou plusieurs places boursières. Dans des circonstances normales, vous pouvez négocier des parts pendant les heures de négociation de l'action. Seuls les participants autorisés (par exemple, des institutions financières sélectionnées) peuvent négocier des parts directement avec le Fonds sur le marché primaire. De plus amples détails sont fournis dans le prospectus du Fonds.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépôttaire : SOCIETE GENERALE.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI PEA S&P US Industrials Screened UCITS ETF.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 680	€3 640
	Rendement annuel moyen	-63,2%	-18,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 800	€10 460
	Rendement annuel moyen	-12,0%	0,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 250	€17 430
	Rendement annuel moyen	12,5%	11,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 260	€20 410
	Rendement annuel moyen	42,6%	15,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/02/2024 et le 13/03/2025

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2019 et le 29/02/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 13/03/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€999 900	€1.831 00381 06756E+14
Incidence des coûts annuels**	9 999,0%	11 174,2%

* Période de détention recommandée.
 ** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11 185,94% avant déduction des coûts et de 11,75% après cette déduction.
 Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée*	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie*	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	9 999,00% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	999 900,00 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

* Marché secondaire : dans la mesure où le Fonds est un ETF, les Investisseurs qui ne sont pas des Participants autorisés ne pourront généralement acheter ou vendre des actions que sur le marché secondaire. Par conséquent, les investisseurs paieront des frais de courtage et/ou de transaction concernant leurs transactions en bourse. Ces frais de courtage et/ou de transaction ne sont ni facturés ni payables par le Fonds ou la Société de gestion mais par l'intermédiaire de l'investisseur même. En outre, les investisseurs peuvent également devoir supporter des écarts acheteur-vendeur (« bid-ask spreads »), c'est-à-dire la différence entre les cours auxquels les actions peuvent être achetées et vendues.
 Marché primaire : les Participants autorisés qui négocient directement avec le Fonds paieront les coûts de transaction liés au marché primaire.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 18:30 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI PEA S&P US Industrials Screened UCITS ETF pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Pour plus d'informations sur la cotation du Fonds et l'établissement teneur de marché, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds, sections "Conditions d'achat et de vente sur le marché secondaire" et "Etablissements financiers teneurs de marché". La valeur liquidative indicative est publiée en temps réel par l'entreprise de marché pendant les heures de cotation.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Information SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : AMUNDI PEA S&P US Industrials Screened UCITS ETF
 Identifiant d'entité juridique : 9695009HKFIX2X728481

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui Non

<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 36,78 % d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
--	--



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales par la reproduction d'une référence un benchmark intégrant une notation environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG »). Grâce à une optimisation le score ESG de l'indice S&P 500 Plus Industrials Enhanced Weighted & Screening (ci-après le « Benchmark de Référence » ou l'« Indice ») peut être supérieur d'au moins 10% à l'Indice parent.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

A la fin de la période, le score MSCI ESG de l'indice est : **7.239**

- **...et par rapport aux périodes précédentes?**

A la fin de la période précédente, le score MSCI ESG de l'indice était de 7.235

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable

d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/04/2024 au 31/03/2025**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
GENERAL ELECTRIC	Industrielle	Biens d'équipement	USA	10,53%
UNION PACIFIC CORP	Industrielle	Transports	USA	7,77%
CATERPILLAR INC	Industrielle	Biens d'équipement	USA	6,50%
UBER TECHNOLOGIES INC	Industrielle	Transports	USA	5,15%

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

TRANE TECHNOLOGIES PLC	Industrielle	Biens d'équipement	USA	4,98%
DEERE & CO	Industrielle	Biens d'équipement	USA	4,77%
EATON CORP PLC	Industrielle	Biens d'équipement	USA	4,07%
AUTOMATIC DATA PROCESSING	Industrielle	Services professionnels	USA	3,50%
WASTE MANAGEMENT INC	Industrielle	Services professionnels	USA	3,29%
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL	Industrielle	Biens d'équipement	USA	3,23%
INGERSOLL-RAND INC	Industrielle	Biens d'équipement	USA	2,53%
CSX CORP	Industrielle	Transports	USA	2,24%
CUMMINS INC	Industrielle	Biens d'équipement	USA	2,07%
PARKER HANNIFIN CORP	Industrielle	Biens d'équipement	USA	2,00%
CARRIER GLOBAL CORP	Industrielle	Biens d'équipement	USA	1,97%

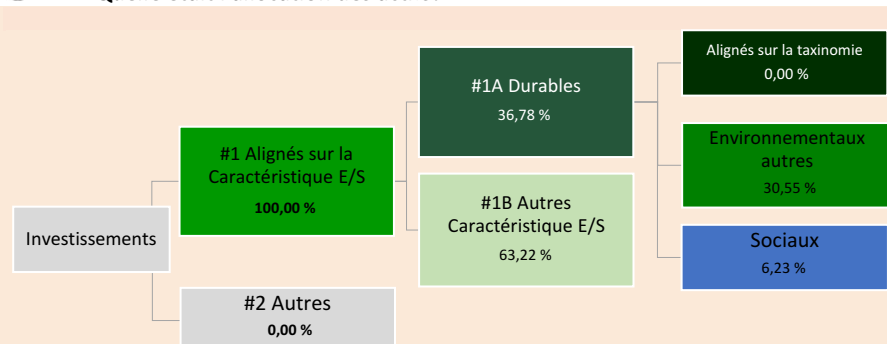


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie	Industrie	100 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,00 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée.

- Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?

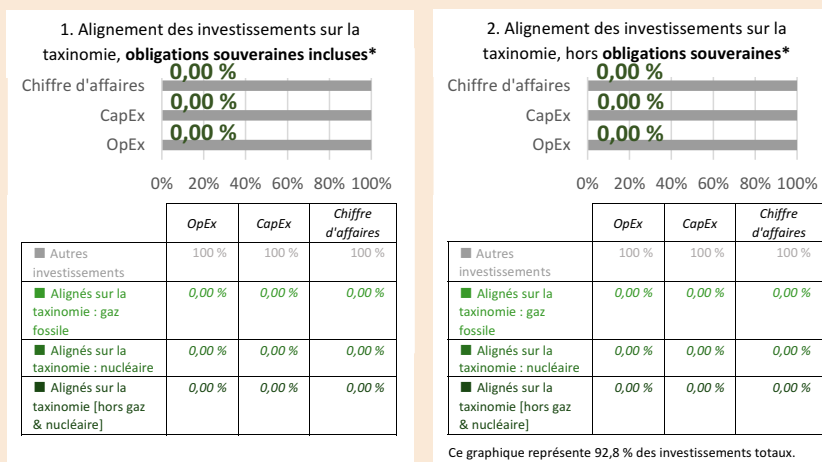
- Oui:
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/03/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 0.00%



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **30,55 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **6,23 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée. Les éléments contraignants de la méthodologie de l'indice garantissent que les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées à chaque date de rééquilibrage. La stratégie du produit s'appuie également sur des politiques d'exclusions systématiques (normatives et sectorielles) comme décrit plus en détail dans la politique d'investissement responsable d'Amundi.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?

L'indice S&P 500 Plus Industrials Enhanced Weighted & Screening est un indice actions (i) de l'indice S&P 500 Capped 35/20 Industrials (l'« indice parent »), (ii) représentatif de la performance des entreprises américaines du secteur des grandes capitalisations, (iii) sélectionné et pondéré pour atteindre des objectifs environnementaux, améliorer le score ESG et réduire l'intensité carbone de l'indice par rapport à l'indice parent.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'Indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée. En conséquence, les indicateurs de durabilité du produit se sont globalement alignés sur ceux de l'Indice.

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS SCREENED UCITS ETF

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'Indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée. En conséquence, les indicateurs de durabilité du produit ont globalement affiché des performances conformes à celles de l'Indice.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'Indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée. Une comparaison de l'indice répliqué par le produit par rapport à son indice parent est détaillée dans la section « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? ».

Comptes annuels au 28/03/2024

Les états financiers N-1 ont fait l'objet d'un audit par le CAC prédécesseur PWC

**RAPPORT
ANNUEL**

28.03.2024

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS ESG UCITS ETF

FCP d'Amundi

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Comptes annuels

BILAN Actif

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	87 893 696,63	40 725 153,48
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	87 795 914,88	40 450 246,28
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	97 781,75	274 907,20
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	1 511 014,87	693 047,35
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 511 014,87	693 047,35
Comptes financiers	23 311,87	5 205,86
Liquidités	23 311,87	5 205,86
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	89 428 023,37	41 423 406,69

BILAN Passif

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	68 870 817,65	40 265 442,19
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	19 303 415,78	651 825,29
• Résultat de l'exercice	-301 220,40	-204 177,07
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	87 873 013,03	40 713 090,41
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1 555 008,47	710 314,17
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 555 008,47	710 314,17
Comptes financiers	1,87	2,11
Concours bancaires courants	1,87	2,11
Emprunts	-	-
Total du passif	89 428 023,37	41 423 406,69

HORS-BILAN

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	72 306 979,41	42 950 448,01
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 450,47	5 158,86
• Produits sur actions et valeurs assimilées	44 612,73	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	50 063,20	5 158,86
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-529,69	-2 433,79
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-529,69	-2 433,79
Résultat sur opérations financières (I - II)	49 533,51	2 725,07
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-345 292,38	-504 955,12
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-295 758,87	-502 230,05
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-5 461,53	298 052,98
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-301 220,40	-204 177,07

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'Évaluation

Les actifs du FCP sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La Société de Gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La Société de Gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du FCP sont les cours de change au fixing WM/Reuters le jour même d'arrêt de la valeur liquidative du FCP.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce FCP, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le FCP dépasse ses objectifs et sont facturées au FCP ;
- Des commissions de mouvement facturées au FCP.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'investisseur (DICI).

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la Société de Gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,50% par an maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du FCP est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Classes de Parts Acc : La Société de Gestion se réserve la possibilité de distribuer, une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

2 Évolution actif net

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	40 713 090,41	60 854 016,06
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	145 978 840,98	128 813 844,95
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-117 987 117,54	-151 967 412,34
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	21 383 617,72	26 807 918,27
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 345 971,43	-34 886 824,92
Plus-values réalisées sur contrats financiers	566 953 153,99	520 441 602,16
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-558 749 811,94	-509 497 755,67
Frais de transaction	-12 764,82	1 418,23
Différences de change	370 942,15	-108 811,54
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1 041 917,83	-448 414,24
- Différence d'estimation exercice N	1 662 325,68	620 407,85
- Différence d'estimation exercice N-1	620 407,85	1 068 822,09
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-177 125,45	1 205 739,54
- Différence d'estimation exercice N	97 781,75	274 907,20
- Différence d'estimation exercice N-1	274 907,20	-930 832,34
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-295 758,87	-502 230,05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	87 873 013,03	40 713 090,45

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS ESG UCITS ETF

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	72 306 979,41
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	23 311,87
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,87
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	23 311,87	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,87	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	DKK	NOK	USD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	27 671 898,55	13 481 281,78	12 893 015,63	7 405 403,24
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	73 874,54	315 865,94	844 635,84
Comptes financiers	225,49	1 734,48	4 354,27	1 785,80
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	73 874,54	315 865,94	844 635,84
Comptes financiers	-	-	-	1,87
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	1 511 014,87
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Sommes à recevoir	1 511 014,87
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	1 555 008,47
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	1 510 996,85
Frais provisionnés	32 236,63
Débiteurs et créditeurs divers	11 774,99
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	4 917 579	145 978 840,98	3 937 600	117 987 117,60
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

	%	Montant
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen		0,50
Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice	-	-
Rétrocession de frais de gestion :		
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc		-
- Ventilation par Opc "cible" :		
- Opc 1		-
- Opc 2		-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS ESG UCITS ETF

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-301 220,40	-204 177,07
Total	-301 220,40	-204 177,07
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-301 220,40	-204 177,07
Total	-301 220,40	-204 177,07
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	19 303 415,78	651 825,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	19 303 415,78	651 825,29
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	19 303 415,78	651 825,29
Total	19 303 415,78	651 825,29
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS ESG UCITS ETF

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.03.2021	31.03.2020
Actif net	87 873 013,03	40 713 090,45	60 854 016,06	108 139 791,52	50 104 807,72
Nombre de parts en circulation	2 390 424	1 410 445	2 100 617	4 196 748	2 773 120
Valeur liquidative	36,7604	28,8654	28,9695	25,7675	18,068
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	7,94	0,31	6,26	4,79	0,00

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 13 mai 2014.

4 Inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US00287Y1091	ABBVIE INC	PROPRE	7 145,00	1 204 726,39	USD	1,37
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	PROPRE	1 316,00	219 930,41	USD	0,25
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	13 387,00	1 870 833,25	USD	2,13
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	7 069,00	996 598,09	USD	1,13
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	7 963,00	1 329 968,46	USD	1,51
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	54 891,00	3 099 145,86	EUR	3,53
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	4 210,00	668 454,44	USD	0,76
US0382221051	APPLIED MATERIALS INC	PROPRE	1 345,00	256 832,73	USD	0,29
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	4 670,00	4 166 574,00	EUR	4,74
NL0011872643	ASR NEDERLAND N.V	PROPRE	42 002,00	1 906 470,78	EUR	2,17
US00206R1023	AT&T INC	PROPRE	103 345,00	1 684 140,74	USD	1,92
PTBCP0AM0015	BANCO COMERCIAL PORTUGUES SA	PROPRE	4 497 027,00	1 405 770,64	EUR	1,60
DK0060448595	COLOPLAST B	PROPRE	29 859,00	3 732 475,08	DKK	4,25
DE000CBK1001	COMMERZBANK	PROPRE	3 094,00	39 386,62	EUR	0,04
NO0010161896	DNB BANK ASA	PROPRE	143 065,00	2 626 490,97	NOK	2,99
US2788651006	ECOLAB INC	PROPRE	6 363,00	1 360 385,83	USD	1,55
SE0015658109	EPIROC AB	PROPRE	219 517,00	3 822 728,50	SEK	4,35
AT0000652011	ERSTE GROUP BANK	PROPRE	97 989,00	4 046 945,70	EUR	4,61
PTGAL0AM0009	GALP ENERGIA SGPS SA-B	PROPRE	171 116,00	2 620 641,54	EUR	2,98
DK0010272202	GENMAB	PROPRE	16 059,00	4 486 788,58	DKK	5,11
BE0003797140	GROUPE BRUXELLES LAMBERT	PROPRE	23 509,00	1 647 040,54	EUR	1,87
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	1 584,00	617 056,00	USD	0,70
NO0005052605	NORSK HYDRO ASA	PROPRE	657 237,00	3 332 042,66	NOK	3,79
DK0060336014	NOVONESIS A/S	PROPRE	30 947,00	1 681 153,56	DKK	1,91

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS ESG UCITS ETF

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	639,00	534 606,33	USD	0,61
AT0000743059	OMV AG	PROPRE	169 000,00	7 412 340,00	EUR	8,44
NO0003733800	ORKLA ASA	PROPRE	550 738,00	3 597 788,29	NOK	4,09
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	153 343,00	7 902 540,45	DKK	8,99
US7475251036	QUALCOMM INC	PROPRE	13 712,00	2 149 482,96	USD	2,45
DK0010219153	ROCKWOOL A/S	PROPRE	12 205,00	3 712 715,51	DKK	4,23
NO0010063308	TELENOR	PROPRE	380 843,00	3 924 959,86	NOK	4,47
DK0060477503	TOPDANMARK	PROPRE	37 451,00	1 481 169,73	DKK	1,69
SE0000114837	TRELLEBORG AB	PROPRE	108 051,00	3 582 674,74	SEK	4,08
DK0061539921	VESTAS WIND SYSTEM A/S	PROPRE	180 680,00	4 675 055,64	DKK	5,32
Total Action				87 795 914,88		99,91
Total Valeurs mobilières				87 795 914,88		99,91
Swap de Performance						
SWAP03546913	FEES LEG C EUR LYX E	PROPRE	1,00	32 347,08	EUR	0,04
SWAP03546929	INDEX LEG C EUR LYX	PROPRE	72 306 979,41	87 861 349,56	EUR	99,99
SWAP03546912	VRAC LEG LYX ETF PEA	PROPRE	72 306 979,41	-87 795 914,89	EUR	-99,91
Total Swap de Performance				97 781,75		0,11
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-11 774,99	-11 774,99	EUR	-0,01
Total AUTRES				-11 774,99		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	276 638,55	276 638,55	EUR	0,31
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	865 551,00	73 874,54	NOK	0,08
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	9 753 854,70	844 635,84	SEK	0,96
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	341 135,21	315 865,94	USD	0,36
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-276 620,53	-276 620,53	EUR	-0,31
	ACH DIFF TITRES NOK	PROPRE	-865 551,00	-73 874,54	NOK	-0,08
	ACH DIFF TITRES SEK	PROPRE	-9 753 854,70	-844 635,84	SEK	-0,96

AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS ESG UCITS ETF

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-341 135,21	-315 865,94	USD	-0,36
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	0,35	0,36	CHF	0,00
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	1 681,94	225,49	DKK	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	15 211,83	15 211,83	EUR	0,02
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-305,00	-1,87	JPY	-0,00
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	20 322,00	1 734,48	NOK	0,00
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	20 618,25	1 785,44	SEK	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	4 702,61	4 354,27	USD	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				23 328,02		0,03
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-32 236,63	-32 236,63	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				-32 236,63		-0,04
Total Liquidités				-20 683,60		-0,02
Total AMUNDI PEA S&P US INDUSTRIALS ESG UCITS ETF				87 873 013,03		100,00

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite